

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 JUIN 2020

Le Conseil Municipal a été convoqué le vingt-deux juin deux mille vingt pour une réunion devant avoir lieu le vingt-six juin deux mille vingt à vingt heures à la "petite salle des fêtes" compte tenu des règles de distanciation physique liées au COVID19.

## ORDRE DU JOUR :

- 1) Délibération sur le projet de délégation du Conseil municipal au maire,
- 2) Délibération pour la création de régie d'avance (règlement autre que par mandat administratif),
- 3) Délibération sur don financier au profit de la commune (nouvel arrêté),
- 4) Délibération sur remplacement par achat véhicule PL pour la commune,
- 5) Décision modificative pour la vente de la chambre froide et modification de l'inventaire,
- 6) Délibération sur proposition du SIEL (fin de contrat avec ENEDIS au 01/01/2021),
- 7) CCAS : validation du choix des membres non élus,
- 8) CCID : choix des commissaires proposés par la commune,
- 9) Questions diverses :
  - Distribution des masques offerts par la Région AURA,
  - Enquête publique : implantation Méthaniseur sur GAEC St Romain la Motte,
  - Enquête publique : PCAET - affichage en mairie,
  - Point tri au stade de foot,
  - Utilisation salle ERA : Association Familles Rurales,
  - Informations sur la fête patronale et la fête du bœuf,
  - Présentation des actions par commissions.

**PRESENTS** : M<sup>mes</sup> Alexandra PERRIN, Sandrine AMBROISE, Gisèle AGNEL, Joëlle MEILLERAND, Agnès BOIRARD,

MM. Jean-Marc AMBROISE, Jean-Pierre BERGER, Thierry BERGER, Jean-Claude BONNIN, David CAILLOT, Christian PROST, Georges VITTON,

**ABSENTE** : M<sup>mes</sup> Elisabeth PIGAT (excusée) avec pouvoir à M. Jean-Marc AMBROISE

**SECRETARE DE SEANCE** : M<sup>me</sup> Sandrine AMBROISE

## 1/ Délibération sur le projet de délégation du Conseil municipal au maire

Le projet de délégation a été transmis préalablement à tous les conseillers pour étude et le maire précise en séance l'objectif et la portée de ces délégations dont le but est de faciliter la gestion de la commune au quotidien.

Après discussions et sans remarques particulières le maire sollicite de voter sur le projet . Le résultat est :

Pour : 15 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Le projet est adopté à l'unanimité.

## 2/ Délibération pour la création de régie d'avance (règlement autre que par mandat administratif),

Le maire précise que la commune étant dépourvue de carte bleue, certains opérateurs n'acceptent le paiement que par carte bleue. Aussi et afin de pouvoir rembourser les dépenses payées par un tiers par utilisation de sa carte bleue personnelle, la création d'une régie d'avance dotée de 300 euros est demandée. Le maire propose que le régisseur de cette régie soit Mme Aline BRACQ et que la suppléante soit Mme Elisabeth PIGAT.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la création de cette régie d'avance et les nominations de Mmes BRACQ et PIGAT.

## 3/ Délibération sur don financier au profit de la commune (nouvel arrêté),

Le maire précise qu'un précédent arrêté avait été pris mais était entachée d'une erreur quant à la destination du don. Le maire propose d'émettre un nouvel arrêté qui annule et remplace le précédent. Le chèque de 5000 euros sera donc établi au profit de la commune. A charge au conseil municipal de décider de la destination finale de ce don, à savoir le CCAS.

A l'unanimité, le conseil approuve l'établissement de ce nouvel arrêté et le versement du don de 5000 euros vers le CCAS in fine.

## 4/ Délibération sur remplacement par achat véhicule PL pour la commune.

L'actuel camion-benne (moins de 3.5 t) date de 1990 et son état général (tôlerie et mécanique) nécessite son remplacement. Le budget d'investissement 2020 (40 000 euros) prévoit ce remplacement. La valeur d'achat du nouveau véhicule (moins de 10 ans) incluant la carte grise (10cv) et le flocage représente une dépense globale nette de l'ordre de 13 850 euros, avec la reprise du véhicule actuel pour 1 000 euros.

Le nouveau véhicule bénéficiera d'une remise à neuf (traitement, peinture) et flocage.

Le maire propose que le reliquat de budget (25 000 euros) soit transféré de l'opération d'équipement n° 264 : camion vers l'opération d'équipement n° 259 : création logement, portant ainsi le montant à 175 000 euros.

A l'unanimité, le conseil approuve le remplacement du camion et le transfert de 25 000 euros de l'opération d'équipement n° 264 vers l'opération n° 259.

### INVESTISSEMENT

Désignation	Dépenses (€)		Recettes (€)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 21571-264 : camion	25000			
D 2188-262 : Aménagement place		1000		
<b>Total D21 : Immo. Corporelles</b>	<b>25000</b>	<b>1000</b>		
D 2313-259 : Création Logement		25000		
<b>Total D23 : Immo. En cours</b>		<b>25000</b>		
R 024 : Produits de cessions				1000
<b>Total R024: Produits de cessions</b>				<b>1000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>25000</b>	<b>26000</b>		<b>1000</b>
<b>Total Général</b>		<b>1000</b>		<b>1000</b>

## 5/ Décision modificative pour la vente de la chambre froide et modification de l'inventaire.

Le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante concernant la vente de la chambre froide implantée dans l'ancien garage de la boulangerie.

### INVESTISSEMENT

Désignation	Dépenses (€)		Recettes (€)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 2188-200 achat boulangerie et logement		800		
<b>Total D21 : Immo. Corporelles</b>		<b>800</b>		
R 024 : produits des cessions				800
<b>Total R024 : Produits de cessions</b>				<b>800</b>
<b>TOTAL</b>		<b>800</b>		<b>800</b>

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition.

## 5 bis/ Affectation du résultat 2019 de la commune

Le maire précise que suite à l'approbation du compte administratif 2019 lors de la séance de mars 2019, l'affectation de la section de fonctionnement vers la section d'investissement doit être délibérée lors d'une réunion du conseil municipal afin de pouvoir engager les dépenses d'équipements. Ainsi le maire propose d'affecter en investissement la somme de 168791.56 euros pour combler le besoin des investissements restants à réaliser.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition.

## 6/ Délibération sur proposition du SIEL (fin de contrat avec ENEDIS au 01/01/2021).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021 la commune ne bénéficiera plus des tarifs réglementés. Une simulation de consommation via le SIEL a été demandée. Le gain, déduction faite des taxes et contributions part fixe et part variable, à périmètre constant serait de 341,54 euros.

Après présentation exhaustive du tableau de simulation et discussions, le maire propose de contractualiser avec le SIEL dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de contractualiser avec le SIEL dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## 7/ Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS).

La commission communale est composée à parité égale de quatre membres issus du conseil et quatre membres externes au conseil.

Après avoir recueilli leur avis pour siéger au CCAS, le maire propose les noms suivants :

- Mmes Cécile SERVAJEAN et Christiane BURNOT,
- MM. Marc LIOZON et Louis Henri ROYER.

A l'unanimité, le conseil approuve ces désignations.

## **8/ Commission Communale des Impôts Directs-CCID.**

Le maire informe le conseil qu'avant le 23 juillet 2020, la commune doit transmettre aux autorités départementales la liste de 24 candidats pour pourvoir à la désignation de six commissaires titulaires et six suppléants.

Pour cela une pré-liste de 39 candidats a été établie par la commune (+50 ans, parité homme -femme, intérêt pour siéger) et à ce jour seules 19 personnes se sont déclarées candidates pour le rôle de commissaire.

La commune devait en présenter 24 pour remplir ses obligations légales : faute de nouvelles candidatures d'ici au 13 juillet, la commune enverra la liste incomplète et attendra la désignation des commissaires retenus soit 6 titulaires et 6 suppléants avant notification aux intéressés.

## **8 Bis : Commission Intercommunale des Impôts directs - CIID.**

La CIID est une structure analogue au CCID mais au niveau de l'intercommunalité. Elle se substitue à au CCID pour les activités commerciales.

La commune contribue à la mise en place de cette structure en désignant un(e) candidat(e) au poste de commissaire.

Après avis favorable de la personne, le maire informe le conseil que la commune propose la candidature de Mme Carole GUILLON - restauratrice

## **9/ Questions diverses :**

### **a) Distribution des masques offerts par la Région AURA.**

Une distribution aura lieu le samedi 27 juin à la petite salle des fêtes ; des masques adaptés aux enfants seront distribués pour les seuls enfants scolarisés à l'école et dont l'âge est compris entre 8 et 11 ans.

L'information a été réalisée par affichage à la mairie et publication dans la presse. Toutefois et afin que l'information circule plus rapidement le conseil propose de créer une page type "facebook"; cette création est confiée à la commission communication.

### **b) Implantation unité de méthanisation au GAEC du petit domaine à St Romain la Motte (SAS Valoragri).**

Le maire, à l'appui de document du projet d'implantation présenté en séance, informe qu'une enquête d'utilité publique est mise en place du 29 juin au 28 juillet 2020. Le dossier est consultable à la mairie de Saint-Romain-la-Motte où un registre est à disposition pour recueil des observations. Ces dernières peuvent aussi être transmises par internet à l'adresse : [sp-roanne@loire.gouv.fr](mailto:sp-roanne@loire.gouv.fr) ou par courrier à la sous-préfecture de Roanne -section Sécurité et Autorisations Administratives.

La commune est concernée par cette enquête car nous sommes situés dans la zone à risque potentiel.

### **c/ Plan Climat Energie Air Territorial 2020-2026 (PCAET).**

Le maire informe que Roannais Agglomération soumet à consultation du public entre le 29 juin 2020 et le 18 septembre 2020 le projet de PCAET. Un affichage a été fait à la mairie en ce sens et un registre est à disposition pour le recueil des avis et observations à la mairie de Roanne mais aussi au siège de Roannais Agglomération, 63 rue Jean Jaurès à Roanne.

Définition du PCAET : *Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), comme son prédécesseur le PCET, est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie. Outre le fait, qu'il impose également de traiter le volet spécifique de la qualité de l'air (Rajout du « A » dans le signe), sa particularité est sa généralisation obligatoire à l'ensemble des intercommunalités de plus de 20.000 habitants à l'horizon du 1er janvier 2019, et dès 2017 pour les intercommunalités de plus de 50.000 habitants.*

*Le PCAET doit également prendre en compte dans son élaboration le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) permettant ainsi d'intégrer les dispositions relatives à un urbanisme (mobilités, consommation d'espace, respect de l'armature urbaine, ...).*

**d/ Point tri au stade de foot.**

Le Maire informe qu'un second conteneur pour recueillir les emballages a été installé par Roannais Agglomération à la demande de la mairie pour faire face à une fréquentation élevée de ce point de collecte et pour éviter des décharges sauvages.

**e/ Utilisation de la salle de la croix verte et de la petite salles des fêtes.**

Le Maire informe le conseil que la salle de la croix verte a été confiée à l'Association Familles Rurales pendant le mois de juin après mise en place d'un protocole strict pour la pratique des activités de gym et de pilate et limité à 10 personnes.

Pour le mois de juillet et la dernière semaine d'août, la salle est louée par Roannais Agglomération afin que l'activité centre aéré réalisée par l'AJS le Crozet puisse s'y tenir.

A cet égard, la mairie vérifiera que la convention de location avec Roannais Agglomération est toujours valide.

Outre ces cas spécifiques, l'accès aux salles de la commune (croix verte et petite salle des fêtes) restera interdit pour toutes manifestations d'ordre privé tant que les mesures liées au covid19 seront maintenues.

Ce choix est surtout déterminé pour éviter toute propagation ou recrudescence du virus à l'occasion de fêtes familiales ou privées et où un protocole est extrêmement difficile voire impossible à contrôler.

**f/Eau potable - plus de nomination de délégué au syndicat.**

Le maire donne lecture du courrier de la roannaise de l'eau qui rappelle que depuis le 1er janvier 2020, les communes n'ont plus à désigner un membre pour siéger au syndicat des eaux ; la compétence ayant été transférée à Roannais Agglomération.

**g/ Convention 2S/2C.**

Le maire informe que la convention se déroule correctement au niveau du soutien aux écoles et que la commune est toujours en attente des modalités de remboursement plafonnées à 110 euros/jour et par groupe.

**h/ Conseil d'école.**

Le maire informe que suite au conseil d'école du 18 juin 2020, l'effectif à la prochaine rentrée serait de 47 élèves pour 49 à ce jour. Cet effectif est susceptible d'évoluer car il ne prend pas en compte les inscriptions tardives d'ici la rentrée. Pour la prochaine rentrée les deux classes sont maintenues et l'équipe pédagogique n'est pas définie à ce jour.

**i/ Fête du bœuf et fête patronale.**

Pour des raisons identiques à celles évoquées pour les locations de salles, le bureau du comité des fêtes, qui se réunira très prochainement, confirmera l'annulation des manifestations publiques que sont la fête du Bœuf et la fête patronale pour l'année 2020.

**j/ Présentation par chaque commission des actions qui seront engagées à court terme.**

**1) Animation- prévention- Loisirs (Resp : Mme Agnès BOIRARD)**

- Formation aux premiers secours,
- Massage cardiaque + utilisation de défibrillateur (statut du citoyen sauveteur)

2) Bâtiments communaux (Resp : M. Jean Pierre BERGER)

- Réhabilitation du bâtiment « boulangerie » par étude d'implantation de micro-crèche, de la bibliothèque et de l'appartement situé à l'étage. Une réunion, avec un architecte missionné par le département, est prévue avec le lundi 29 juin en fin d'après-midi ; les conseillers sont invités à cet échange et à la visite des lieux.

3) Voirie - sécurité (Resp : M. Thierry Berger)

- Etat des ponts au regard de la sécurité,  
- Etat exhaustif des routes et chemins de ml commune pour prioriser les actions de remise en état.

4) Communication - Informations (Resp : Mme Sandrine AMBROISE)

- Création d'une page sur un «réseau social »
- Rénovation - actualisation du site internet
- Evolution charte graphique de la mairie avec utilisation généralisée du blason,
- Création d'un dépliant reprenant les infos pratiques et les règles de vie en communauté,
- Réalisation du bulletin municipal année 2020

**L'ordre du jour étant clos et les questions ayant été toutes abordées, la séance est levée à 22 heures 30 minutes**